



Transport de voyageurs en Autocars et minibus – Transferts gares et Aéroports - Voyages organisés pour groupes

## Bulletin d'inscription

Sortie réservée.....

Date.....

Passage du car à .....

---

### Client

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone.....

Adresse Mail.....

---

### Autres participants

NOM/Prénom.....

NOM/Prénom.....

NOM/Prénom.....

NOM/Prénom.....

..... € réglés le..... Mode de règlement : .....

Signature du vendeur

Signature du Client

Les départs de ces sorties sont assurés avec un minimum de 35 personnes et nous nous réservons le droit d'annuler un voyage si celui-ci ne réunissait pas un nombre suffisant d'inscrits. Dans ce cas, le voyageur sera averti au moins 10 jours à l'avance et sera remboursé du montant intégral des sommes versées.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## **Modalités d'inscription et règlement :**

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive à réception du présent document signé par les deux parties accompagnées du versement de la somme totale ou partielle du montant du voyage. En cas de versement d'un acompte, le montant total du voyage doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ. Le non-respect des conditions de versement ci-dessus entraîne la résiliation du présent engagement ainsi que l'application des pénalités d'annulation.

Si vous vous inscrivez par courrier ou par téléphone, conformément à l'article L121-20 du Code de la Consommation, vous disposez d'un droit de rétractation de 7 jours francs, sauf si la sortie ou le voyage a lieu avant la fin de ce délai, dans ce cas vous devez nous informer que vous renoncez à ce droit.

Pour les sorties journées, le règlement intégral est demandé à l'inscription.

Pour les weekends et courts séjours, le client a deux possibilités :

- Régler la totalité du voyage à l'inscription
- Ou régler 30% à l'inscription et le solde 30 jours avant le voyage sans relance.

## **Conditions d'annulation :**

### En cas d'annulation par le vendeur :

Les départs de ces sorties sont assurés avec un minimum de personnes et nous nous réservons le droit d'annuler un voyage si celui-ci ne réunissait pas un nombre suffisant d'inscrits. Dans ce cas, vous serez averti au plus tard 10 jours à l'avance et serez remboursé du montant intégral des sommes versées.

### En cas d'annulation par l'acheteur :

Compte tenu de notre engagement auprès de nos prestataires, l'annulation du voyage entraînera des frais d'annulation selon le barème ci-dessous :

## **Sortie à la Journée avec billetterie (billet d'entrée à un spectacle, un salon, un évènement)**

- Plus de 60 jours avant le départ : 30 € par personne annulée.
- Entre 59 et 8 jours avant le départ : 70 % par personne annulée.
- Moins de 8 jours avant le départ : 100 % par personne annulée.
- En cas de non-présentation le jour du départ : 100% par personne.

## **Sortie à la Journée sans billetterie**

- Plus de 15 jours avant le départ : 10€ par personne annulée
- Entre 15 et 8 jours avant le départ : 50% par personne annulée
- Entre 7 jours et 3 jours avant le départ : 70 % par personne annulée.
- Moins de 3 jours avant le départ : 100 % par personne annulée.
- En cas de non-présentation le jour du départ : 100% par personne.

## **Weekend et court séjour**

- Plus de 30 jours avant le départ : 30 € de frais de dossier par personne annulée
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage par personne annulée.
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage par personne annulée
- Entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage par personne annulée.
- La veille du départ : 90 % du montant du voyage par personne annulée.
- En cas de non-présentation le jour du départ : 100% du montant du voyage par personne.

(Barème SNAV)

N B : L'acheteur a la possibilité de contracter une Assurance Annulation. Celle-ci doit être souscrite au plus tard 30 jours avant le départ.

